

Carrières et Mines à Tignes

Des mines de silex du néolithique à celle de coltan au Congo aujourd'hui, les ressources souterraines ont toujours suscité d'âpres convoitises. Facteur déterminant du développement économique des sociétés et civilisations, une relation inébranlable, parfois même fantasmatique, s'est développée vis-à-vis des roches et minerais. En Tarentaise, les premières saignées remontent ainsi à la période celte et romaine où déjà or, fer, plomb, argent, cuivre ou marbre sont exploités. Et bien que ce secteur soit stratégique, jusqu'au XIXe siècle, les informations restent malheureusement très lacunaires sur ces mines et carrières. De surcroît, c'est également bien tardivement que la distinction s'est faite entre ces deux termes. Celle-ci tient à la nature du matériau, peu importe que l'exploitation soit à ciel ouvert ou souterraine : les roches extraites servant à la construction proviennent de carrières, les matériaux ayant un intérêt « industriel » de mines.

De l'influence de l'École des Mines de Peisey

Privilège jusqu'au XVIIIe des États ou de familles aristocratiques affidées, l'exploitation des mines et carrières s'ouvre alors aux petits-bourgeois et même aux étrangers, bien que l'exportation en soit tout de même interdite. Et preuve de l'importance de ce domaine économique, mais aussi militaire, dans le Duché de Savoie, c'est l'intendant général de l'artillerie qui exerce un contrôle sur ces concessions, suppléé par les intendants de province et des inspecteurs. Une école des Mines est d'ailleurs créée à l'Arsenal de Turin en 1752, afin d'endiguer l'appel à des spécialistes étrangers.

Après son annexion par la France en 1792, la Savoie fait l'objet de nombreuses attentions et notamment la mine de plomb argentifère de Peisey. Réputée très lucrative, mais fermée depuis une dizaine d'années suite à un accident, elle est déclarée nationale par un arrêté de l'administration départementale du Mont-Blanc en 1793. Pourtant, sa réouverture n'est procédée qu'après l'installation d'une école pratique des Mines en 1802, que son activité doit d'ailleurs financer. Outre la formation de professionnels et d'ingénieurs nécessaires au développement des mines et carrières de la nation, l'école fait réaliser des travaux de recherches et organise des voyages d'études géologiques. Et c'est logiquement que les territoires de Maurienne et Tarentaise tombent sous l'exploitation ou la surveillance directe de l'école.

Conjointement à l'activité de l'établissement scolaire est dressé en 1806 par M.H. Lelivec, ingénieur des Mines et Usines, un inventaire statistique des mines du département du Mont-Blanc. Celui-ci classe Tignes parmi quatre autres sites marbriers importants de Tarentaise : « Dans la gorge de Tignes, on trouve aussi de beaux marbres blancs. Ces trois carrières



Four à chaux au Chevril, extrait du cadastre de 1905, AM Tignes ©Commune de Tignes

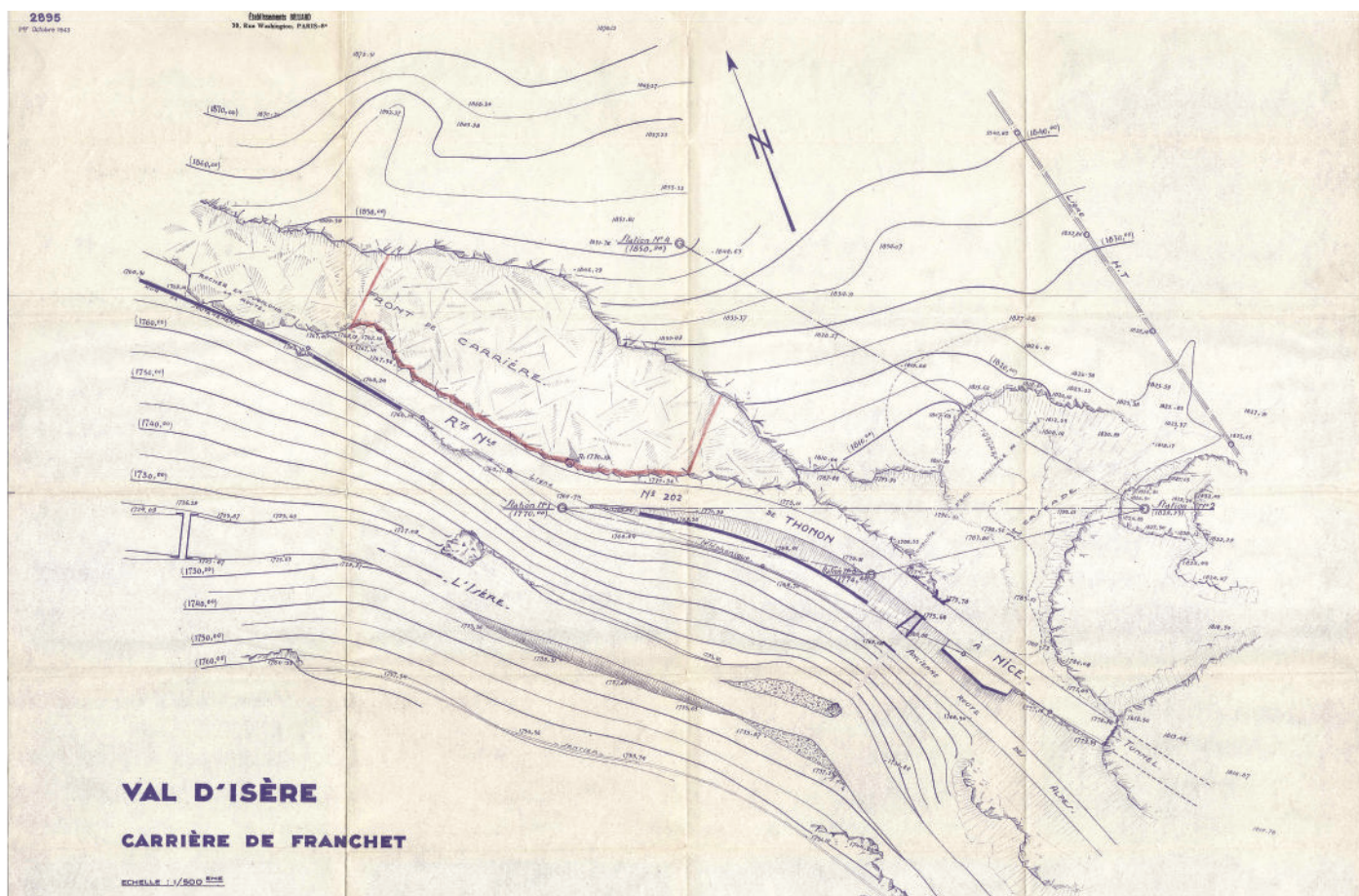
ont été exploitées en même temps que celle de Villette. Mais, vu leur éloignement, le marbre qu'on en tirait revenait à un prix trop élevé pour qu'on pût l'employer autrement qu'en placage ». La gabelle de 1759 mentionne effectivement la présence de 2 tailleurs à Tignes. Mais en ce début de siècle, ces exploitations semblent alors à l'abandon.

Ainsi, l'activité des mines et carrières de Tignes est intermittente sur cette période. En 1839, le registre des houilles de la province de Tarentaise mentionne d'ailleurs plusieurs houillères non exploitées à Tignes. Les paysans n'exercent dans les carrières que lorsque les travaux agricoles sont interrompus, et généralement pour la consommation seule du village ou des communes voisines. Les locaux récupéraient aussi, par tradition, du combustible sur les territoires concernés. Et comme le remarque en 1837, l'administration des mines, les habitants de Tignes agissent tout de même à leur guise. C'est ainsi que dix ans plus tard, Bertrand Chaudan reçoit même une contravention pour avoir « miné et exploité un roc dans la forêt communale des Boissières » sans autorisation. Car depuis 1840, la législation sarde s'est étoffée. Mais devant l'intérêt commun de son travail et le peu de dégâts occasionnés sur les parcelles concernées, la commune demande à l'intendant le renvoi de la plainte et l'autorisation officielle pour le Tignard d'exploiter la carrière.

Petit et gros capitalisme

Cette nouvelle loi instaurée en 1840 permet à n'importe qui d'effectuer des prospections minières, après autorisation du propriétaire du terrain. Néanmoins, en cas de refus, le préfet peut en dernier recours concéder l'autorisation. Ces récentes libéralités entraînent alors un afflux de demandes, du simple citoyen au notable, local ou non. Mais l'exploitation s'avère tout de même parfois difficile. Ainsi, dans un recensement de 1871, la moitié des concessions d'anthracite du département ne produisent rien. Et Tignes, encore éloignée des grandes voies de communication, ne peut, elle, que miser sur le marché local.

Roche noble, le marbre déjà signalé à Tignes est encore cité dans les inventaires de 1858 et 1889. Ce dernier précise



Plan de la carrière du Franchet (1943), AM Tignes ©Commune de Tignes

même la présence de 2 ou 3 carrières situées dans la gorge qui sépare Tignes de Val-d'Isère produisant «une espèce blanche, une espèce rose et une autre, enfin, blanche veinée de violet». Sur cette période, un bail à loyer d'une exploitation de carrière de marbre est passé en 1868 avec M. Beau puis onze ans plus tard avec M. Turettini, entrepreneur suisse possédant également la concession de marbre de Villette.

Quant aux houillères, communes en Maurienne et Tarentaise, elles ne servent d'ordinaire qu'à la consommation des fours à chaux. Cette chaux, obtenue par calcination du calcaire, est utilisée dans la construction pour les mortiers ou les enduits. Généralement, ces fours étaient alimentés par du charbon de bois. Mais, alors que des pénuries de bois dans la deuxième moitié du XIXe siècle obligent à trouver d'autres combustibles, plusieurs demandes de recherche et d'exploitation de houilles parviennent à la commune de carrières sur le sol de la montagne de la Chasse (la Sache) ou du côté de Ronnaz.

Pour sa part, l'abondance de quartzite permet à des Tignards, généralement cultivateurs mais désirant trouver un complément de rémunération de satisfaire la demande locale en pierres à construction et lauzes. Ceux-ci doivent d'ailleurs s'engager à ne vendre ces matériaux qu'à des personnes habitant Tignes.

Des recherches de cuivre sont également effectuées au Bois de la Balme, vraisemblablement infructueuses. Néanmoins, les inventaires départementaux de 1858 et 1889 en mentionnent pourtant la présence dans les gorges entre Tignes et Val-d'Isère.

Cependant, les informations sont superficielles tant sur les moyens humains que matériels de ces concessions. Mais, outre

l'usage traditionnel de massettes et broches pour l'extraction, de luges pour le transport, une autorisation de 1883 précise encore :

- «dans le tirage à la poudre, l'exploitant devra exclure le versement direct de la poudre dans les trous de mines ainsi que les bourroirs en fer; il ne pourra faire usage pour la charge des coups que de cartouches étanches et convenablement préparées ainsi que de bourroirs en bois ou tout au moins de bourroirs en fer garnis de cuivre ou de laiton à leur extrémité sur une longueur d'au moins 10 centimètres. Il prendra d'ailleurs dans le tirage des coups de mine toutes les précautions nécessaires pour éviter tout accident.

- Le débouillage des coups de mine ratés est formellement interdit. Le percement du trou destiné à remplacer un coup raté ne pourra être fait qu'à une distance minimum de 0,25 de ce coup, laquelle devra être augmentée si des crevasses ou fissures pouvaient faire craindre la communication du coup raté avec le trou en percement».

Les Gros travaux

Si les premières décennies du XXe siècle ne font plus mention d'exploitations ou même de simples demandes, les grands chantiers de construction ou de maintenance effectués par l'État requièrent des moyens autrement conséquents et durables.

Ainsi, les travaux d'entretien de la route n° 202 réalisés par les Ponts et Chaussées exigent d'importantes matières premières. Une première autorisation est délivrée en 1930 et est prolongée tous les 5 ans, jusqu'en 1942. Les matériaux



Sautage de mine à la carrière du bois de la Laye (1952), Studios Villeurbannais / Monchanin & Perichon - ©Françoise Jacquemard

sont extraits d'une carrière de pierre située au « lieu-dit des Avancheye », en amont de ladite route. Fait notable, leur transport se fait déjà grâce à un câble métallique d'une longueur de 100 m.

Toutefois, c'est vraiment avec la construction du barrage que l'État apporte sa patte au paysage. En effet, si le ciment est amené par monocâble depuis Bourg Saint-Maurice jusqu'aux Boisses, les agrégats de calcaire sont extraits de la carrière de La Laye, ouverte pour l'occasion.

L'exploitation se fait par mines profondes et grands sautages. Le matériel imposant est composé de deux sondeuses à chenilles, deux pelles, huit camions et un concasseur. La production de pointe atteint les 400 t/h d'agrégats. Après concassage, le matériau est alors acheminé par un bicâble depuis la carrière jusqu'au plateau des Boisses. En mai 1952, 106 000 t ont été abattues depuis le début des travaux en 1947, à l'aide de 16 150 kg d'explosifs.

Témoignage de l'animosité envers ce grand projet, en 1946, lors du renouvellement d'un bail avec la société Abate Frères pour la carrière du Franchet, qu'elle devra partager avec un autre exploitant, les conditions d'exploitation précisent qu'ils devront fournir pour les « besoins de la commune et de ses habitants les pierres nécessaires dont ils pourraient avoir besoin, à l'exclusion de tous travaux destinés au barrage éventuel de Tignes. »

Aujourd'hui, il ne subsiste que peu de vestiges de ces exploitations, à l'exception des plus récentes, plus imposantes. C'est que la participation à une telle entreprise était rarement une bonne affaire, et un filon enfin repéré n'était pas gage d'opulence et de pérennité. Quant aux débouchés locaux apparents, notamment pour les marbres de Tignes exploités comme pierres ornementales, le monument aux morts de la commune en serait un des plus évidents.